

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 26 (1918)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Société vaudoise de généalogie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'avoir genz, quar certainement li Roys de France nen a mie eschars en ce, mais se porchace d'avoir genz tant comme il puet. Et si mons. pert orendroit ceux à qui j'ai parle, il ne les aura mie autre foiz, quant il les li plaira avoir. Cher sire, faites que cil que mons. envoiera a traitier ces chouses, qu'il soient genz tractables, et qu'il aient poer de ce faire et soent garni d'avoir argent. Et quant il venront a Losanne il me troveront ou a ma maison Dorons qui est trois lees pres de Losanne, si que lan poist sattifier a ceux qui iroent servir mons. le Roy, selonc ce que lan duroit et que lan accorderoit. Cher sire, faites et ordenez sus ce que la response soit a Losanne dedanz Pasques, ou tant au moins dedanz les eytaues de Pasques. Cher sire, mandez moi touz jourz, et commandez vostre bone volunte comme celui qui est apareliez de faire la part mon poer, et comme celui qui est touz vostres. Nostre sire vous donne bone vie.

Donees a Chamber' en Savoie, le noven jour dou mois de Marz.

De par le vostre

Girad Dorens.

(Au dos.) A mons. Hue le Despensier seignur de Glamurgant.

(Communiquée par M. Aug. Burnand.)

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE GÉNÉALOGIE

La Société vaudoise de généalogie a eu, jeudi 21 février, au Palais de Rumine (salle du Sénat universitaire), sous la présidence de M. Henri de Mandrot (La Sarra), son assemblée générale annuelle à laquelle ont assisté une trentaine de personnes.

La séance a été fort intéressante. Les affaires administratives ont été rapidement liquidées. La gestion du Comité, exposée par M. H. de Mandrot, et les comptes présentés par M. Rh. Cornaz (avoir social fr. 3543.95) et vérifiés par MM. Henri Thélin,

juge fédéral, et Th.-F. Dubois, bibliothécaire (Fribourg), ont été approuvés. Cinq nouveaux membres ont été admis, dont le colonel-divisionnaire L.-H. Bornand, ce qui en porte le nombre à une centaine. Un quatrième fascicule de généalogies est en préparation.

Le Comité propose de consacrer un fascicule aux généalogies des familles vaudoises ayant donné des membres de l'Assemblée fédérale, au Conseil fédéral, du Tribunal fédéral. M. Fernand Tavel, à Lausanne, remplace comme secrétaire M. Charles-Albert Piguet, démissionnaire.

L'assemblée a entendu avec un très vif intérêt deux communications, l'une de M. Maxime Reymond, archiviste cantonal; rédacteur à la *Feuille d'avis de Lausanne, sur la famille du major Davel*; l'autre de M. Georges Favey, juge fédéral, sur un *enlèvement et un grand mariage au XI^e siècle*.

Les historiens de Davel, fait singulier, ont complètement négligé l'étude de sa famille et de son ascendance. Cette famille, comme la plupart des familles vaudoises, est autochtone; on la trouve déjà mentionnée au début du XV^e siècle. Avec cette minutie et cette abondance de documentation vraiment stupéfiantes qui caractérisent sa manière, M. Reymond passe en revue, de la façon la plus attachante, les ascendants connus de Davel, retrace, en particulier, la vie de son père, diacre à Aigle, où il se marie, et pasteur à Morrens, où naquit le martyr de Vidy, et de sa femme, Marie Langin, de leurs cinq enfants et de leurs descendants. Le major Davel fut fils et frère de pasteurs, ce qui explique son caractère mystique; il éleva la famille de sa sœur, ce qui explique son célibat. Sa maison paternelle fut, après son exécution, acquise, peut-être par secrète sympathie, par l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Suisse.

Le travail de M. Reymond, une contribution vraiment intéressante à l'histoire du major Davel, pour laquelle il a été chaleureusement remercié, sera jointe au « Dossier Davel » provenant du « Fonds Dumont » déposé aux archives de la Société et au dossier D^r Charles Marcel, relatif à Davel. M. Reymond a ajouté que les papiers légués au Vieux-Lausanne par Benjamin Dumur contiennent aussi un dossier Davel, avec maints détails intéressants et inédits.

Au sujet de Davel, M. William Charrière de Sévery a ajouté que dans une lettre au lieutenant-général Charles de Chandieu, qui lui avait raconté l'équipée de Davel, Louis-Auguste Bourbon, duc du Maine (fils bâtard de Louis XIV et de M^{me} de Montespan), colonel général des Suisses, qualifie la tentative de Davel « d'une extravagance concertée avec personne », et n'en fait plus mention, ce qui montre que la tentative de Davel n'a pas remué profondément ses contemporains.

La famille Langin est éteinte. Contrairement à ce qui a été annoncé en son temps, le nommé Henri Davel, présenté lors de son décès, il y a quelques années, comme le dernier descendant du héros vaudois, n'était pas un descendant du major, puisque ce dernier n'a pas été marié.

* * *

Au milieu du XI^e siècle, Falco de Grandson, ne pouvant obtenir de son père la main d'Adélaïde, fille de Barthélemy, comte de Roussy, qui fut évêque de Lens (les évêques de Lens portaient la sainte-ampoule au sacre des rois de France), enleva le père et la fille dans un guet-apens, probablement à La Sarra et obtint son consentement au mariage. Ce fut un « beau mariage », car les ascendances de la mariée remontaient, par le père, à Charlemagne, à Henri l'Oiseleur; par la mère à Rodolphe I^{er}, roi de Bourgogne transjurane, et à Hugues Capet; l'enlèvement du beau-père par son futur gendre, de la maison de Grandson, qui devint ainsi beau-frère du roi d'Aragon, a eu pour conséquence indirecte la fondation de l'Abbaye des Prémontrés et la colonisation de la Vallée de Joux.

Cette histoire, contée avec l'esprit et l'enjouement qui lui sont coutumiers, a valu à M. Favey de vifs applaudissements.

Ouverte à 2 1/2 heures, la séance a été levée à 4 h. 15.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du 13 février 1918.

Présidence de M. GILLIARD, président.

Ouverte à 2 h. 1/2, la séance débute par la lecture du procès-verbal, qui est lu et adopté. Puis l'assemblée se lève pour honorer